

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : D'Jinny Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/67a32292583b700aed17bdb6>

Date d'obtention : 2023-12-06 20:56:14

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode de travail élaborée par les groupes d'intervenants concernées et éprouvée tout au long de sa conception.

La méthode est simple à suivre, cohérente, inclut des références et du matériel de prise d'information.

L'aide mémoire permet de ne pas omettre des étapes ou des informations importantes.

La méthode écourte les délais de manière significative.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'avoir une méthode clé en main facilite la prise en charge.

C'est rassurant de savoir que je fais la bonne intervention.

Le rôle de chaque intervenant est bien expliqué.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Montrer de la bienveillance, rassurer l'élève.

Parler à chacun séparément.

Ne pas consulter les images.

Confisquer tout appareil lorsqu'on croit qu'il contient des images à caractère sexuel ou avec de la nudité.

Utiliser la trousse uniquement si on a reçu la formation.

Ne pas utiliser la trousse si on croit être en présence d'un acte malveillant.

Ne pas prendre en charge une situation entamée par la police.